



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 31438

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les lecteurs du centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence. Il lui rappelle en effet que le transfert et la centralisation de l'ensemble des documents d'archives relatifs à l'outre-mer à Aix-en-Provence devaient en faciliter l'exploitation et l'archivage. Or, compte tenu d'un manque évident d'effectifs et de moyens d'exploitation, la communication de documents par chercheur a été limitée à quatre par jour. Il lui demande, par conséquent, quels moyens il est disposé à consacrer au centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, afin de respecter la vocation initiale de ce centre et de satisfaire l'attente des nombreux chercheurs, historiens et généalogistes qui pour la plupart ont à effectuer un long déplacement en province.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés rencontrées par les lecteurs pour mener des recherches aux archives d'outre-mer à Aix-en-Provence du fait de la diminution du nombre des communications journalières consécutives à la réduction de l'effectif des agents en poste doivent trouver progressivement leur solution puisque quatre nominations sont en cours dans cet important service des Archives nationales, et doivent permettre de rétablir progressivement le rythme des communications.

Données clés

Auteur : [M. Virapoulle Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31438

Rubrique : Archives

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3314